

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 010369 – AMR 23/061/01

Action complémentaire sur l'AU 22/01 (AMR 23/008/01 du 29 janvier 2001) et suivantes (AMR 23/028/01 du 8 mars 2001 et AMR 23/035/01 du 26 mars 2001)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

COLOMBIE les militantes de l'*Organización Femenina Popular* (OFP, Organisation populaire de femmes)
Pablo Javier Arenales, défenseur des droits humains

Nouveau nom : Dany Rada Jimenez (f), 22 ans

Londres, le 8 juin 2001

D'après les informations recueillies, des paramilitaires soutenus par l'armée ont menacé de tuer des membres de l'*Organización Femenina Popular* (OFP, Organisation populaire de femmes), et ont déclaré à l'une d'entre elles au moins qu'elle était un « *objectif militaire* ». Ces personnes et les autres défenseurs des droits humains de la région sont en grand danger.

Le 18 mai, des paramilitaires ont déclaré à Dany Rada Jimenez, qui travaille pour l'OFP, qu'elle était un « *objectif militaire* ». Elle a reçu depuis d'autres menaces de mort, et les paramilitaires ont apparemment affirmé à des habitants de divers quartiers de Puerto Wilches, dans le département de Santander, qu'ils allaient tuer d'autres membres de l'OFP.

Dany Rada Jimenez, qui travaille dans la municipalité de Puerto Wilches, est apparemment surveillée en permanence par des hommes qui la suivent dans la rue depuis quelques semaines. Elle a signalé ces faits à la police. Le 3 juin, un paramilitaire aurait arrêté un des membres de sa famille dans la rue et lui aurait déclaré : « *Cette salope continue à nous faire des problèmes. Nous l'avons avertie de ne pas se plaindre [à la police] et elle l'a fait. J'ai une copie de la déclaration qu'elle a faite à la police de Puerto Wilches.* » Cet homme a apparemment affirmé qu'un policier lui avait donné une copie de ce document.

Des paramilitaires ne cessent d'avertir des habitants de Puerto Wilches que le centre communautaire de femmes géré par l'OFP, la *Casa de la Mujer*, est menacé, affirmant : « *Nous déposerons peut-être une bombe ... Il faut en finir avec l'OFP.* » Depuis plusieurs mois, des paramilitaires tentent de nuire à cette organisation en déclarant à des membres de la population locale qu'ils ont l'intention d'attaquer l'OFP, afin de les dissuader de soutenir ces militantes.

Amnesty International ne dispose d'aucune nouvelle information concernant le sort de Pablo Javier Arenales, qui travaille pour le *Corporación Regional para la Defensa de los Derechos Humanos* (CREDHOS, Comité régional de défense des droits humains).

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / télex / fax / lettre exprès / lettre par avion (en espagnol ou dans votre propre langue) :

– dites-vous inquiet à l'idée que des paramilitaires agissant avec le soutien de l'armée ont de nouveau intimidé et menacé des militantes de l'*Organización Femenina Popular* (OFP, Organisation populaire de femmes), et exhortez les autorités colombiennes à prendre des mesures pour garantir la sécurité de toutes les militantes des droits humains qui travaillent pour l'OFP, comme le leur a officiellement demandé la Commission interaméricaine des droits de l'homme ;

– appelez les autorités à ordonner l'ouverture immédiate d'une enquête exhaustive et impartiale sur ces menaces, et à traduire en justice les responsables présumés ;

– exhortez le gouvernement colombien à s'acquitter des obligations qui lui incombent envers les défenseurs des droits humains, telles qu'elles ont été définies par les Nations unies et l'Organisation des États américains (OEA), et à se conformer aux recommandations répétées des Nations unies appelant les autorités colombiennes à prendre des mesures pour garantir la sécurité des défenseurs des droits humains ;

– demandez instamment que soit ouverte une enquête approfondie et impartiale sur les liens existant entre les forces de sécurité et les groupes paramilitaires qui opèrent à Barrancabermeja et dans les environs, que les résultats de ces investigations soient rendus publics, et que les personnes soupçonnées d'appartenir à ces groupes ou de les soutenir soient déférées à la justice.

APPELS À :**Président de la République :**

Señor Presidente Andrés Pastrana Arango
Presidente de la República
Palacio de Nariño
Carrera 8 No. 7-26
Santafé de Bogotá, Colombie

Fax : + 57 1 336 2109 / 337 1351

Formule d'appel : *Excelentísimo Sr. Presidente, / Monsieur le Président de la République,*

Ministre de la Défense :

Dr. Luis Fernando Ramírez Acuña
Ministro de Defensa Nacional
Ministerio de Defensa Nacional
Avenida Eldorado CAN – Carrera 52
Santafé de Bogotá, Colombie

Télégrammes : Ministro Defensa, Bogotá, Colombie

Télex : 42411 INPRE CO ; 44561 CFAC CO

Fax : + 57 1 222 1874

Formule d'appel : *Sr. Ministro, / Monsieur le Ministre,*

Gouverneur du département de Santander :

Gobernador del Departamento de Santander
Sr. Jorge Eliecer Gómez Villamizar
Gobernación de Santander
Calle 37, N° 10-30
Bucaramanga, Santander
Colombie

Fax : + 57 76 339889

Formule d'appel : *Sr. Gobernador, / Monsieur le Gouverneur,*

COPIES À :**Organisation populaire de femmes :**

Organización Femenina Popular
Cra 22 N° 52 B - 36
Barrancabermeja, Santander
Colombie

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 20 JUILLET 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site ÉFAI sur Internet : www.efai.org*